



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 septembre 2022**

**Présents :** Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Christian RIPERT, Laëtitia ALONSO, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Ivan ROBERT

**Absents excusés :** néant

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** M.H ENRIETTO

**Secrétaire adjointe :** A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 28 juin 2022 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions**

EPAGE (Y. CORBIN) : Néant

Syndicat d'énergie Vauclusien (A. ALLEGRE) : Réunion avec Messieurs AIELLO et GABERT ce même jour pour la visite annuelle pour recenser les besoins pour 2023. La commune a demandé la mise ne place de l'éclairage public de l'aire nature et loisirs chemin de ronde (le matériel et la pose uniquement puisque les réseaux sont déjà faits), la borne de recharge pour les véhicules électriques (le matériel et la pose uniquement puisque les réseaux sont déjà faits) et la rénovation de l'éclairage public existant. Monsieur ALLEGRE explique que pour ce dernier point, la commune doit rembourser l'économie sur la consommation d'énergie qu'elle fera au SEV sur plusieurs années (la durée de remboursement sera en fonction de l'économie faite).

Le SEV va faire une étude sur la consommation et le réseau existant.

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : dans l'attente de la prochaine réunion dans 8 jours

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : Néant

Parc Naturel Régional (PNR) : Les panneaux sont posés.

## **2. Travaux**

- Aire nature et loisirs : Monsieur le Maire remercie tout d'abord Thierry et Adrien pour le travail effectué et Alexandre et Yannick pour le suivi du chantier. Il reste quelques modifications à apporter sur le parcours Trail. Il y a un problème au niveau du portique : lorsque Colas a demandé les plans de montage pour pouvoir préparer la pose, la société Meffran a fourni les mauvais plans et les supports ne sont pas adaptés. La société Meffran propose de nous vendre le matériel adapté au tarif de 3000€ sans reprise de l'ancien matériel. Monsieur le Maire a donc demandé un devis à Danjaume pour adapter le matériel que l'on a déjà. Le tarif est de 600€. Le conseil approuve ce devis. Les bornes foraines ont été posées. Il manque le Consuel pour pouvoir faire le branchement. L'installation ultérieure de bancs et toilettes sèches est prévue.
- Horloge : notre vieille dame s'est refaite une santé et elle est maintenant retournée en sa demeure.

Monsieur ALLEGRE précise qu'il y a des fissures au niveau du beffroi. Il faudra prévoir la réparation. Monsieur le Maire remercie l'entreprise GRASES Agencements pour avoir fait et offert le socle qui maintient l'horloge.

- Vidéoprotection : l'installation est réalisée mais non terminée, le branchement d'une caméra reste à réaliser. Monsieur ALLEGRE précise qu'il reste quelques modifications à apporter ainsi qu'une formation sur le logiciel.

Monsieur le Maire indique que la consultation des événements se fera uniquement par le 1<sup>er</sup> adjoint, la gendarmerie et lui-même. Un registre sera obligatoire où seront consignés les noms des personnes qui pénétreront dans le local, les dates et les motifs.

Monsieur le Maire informe que des individus ont escaladé récemment le toit de l'église pour y sonner les cloches. Monsieur ALLEGRE a pu en vérifier le nombre exact grâce aux caméras installées. D'autres personnes ont pu être repérées sur la place en pleine nuit et sont à l'origine de nuisances sonores. Monsieur le Maire précise qu'il faudra replacer le garde de corps, ôté suite aux travaux sur la toiture, pour mise en sécurité et éviter les dégradations.

### **3. PLU**

La phase d'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur a rédigé son compte rendu qui doit être envoyé au Tribunal. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Amunategui le 22 septembre pour évoquer les points à corriger à savoir les remarques des différentes PPA et des personnes qui ont été reçues par le commissaire enquêteur. Le seul changement concret vient de propriétaires qui souhaitent que la commune enlève leur terrain de la zone de réservation. Ces derniers ont certaines craintes sur le devenir de leurs parcelles si un jour elles rentrent en zone constructible.

Depuis le 23 septembre dernier, les taxes d'aménagement sont gérées par l'application DELTA. Les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour instituer le taux de la TAM et les exonérations. Pour Modène la dernière délibération date du 29 mars 2022 et le taux voté est à 5%. Les communes ont jusqu'au 31 décembre pour déterminer les reversements à l'EPCI. Monsieur le Maire informe que sur ce point il doit se renseigner auprès de la Cove pour en connaître les directives.

### **4. COVE : Gestion des déchets**

La Cove a proposé à plusieurs maires que leur commune soient des communes « tests » pour une nouvelle organisation de ramassage des déchets (ordures ménagères et tri sélectif). Modène fait partie de ces communes « tests » pour lesquelles les bacs individuels vont être remplacés par des points d'apports volontaires. Monsieur le Maire informe sur les points d'apports : au pont, à l'aire de jeux chemin Serre des Fourques, chemin du cimetière, à l'aire Nature et Loisirs chemin de Ronde et à l'entrée du lotissement du grand Prayau (côté route de Mazan). La partie génie civil pour les conteneurs enterrés sera à la charge de la commune.

### **5. CCAS**

Une réunion des membres du CCAS s'est tenue le 21 septembre, Mesdames ALONSO et ENRIETTO font le point :

- Le repas aura lieu le 17 décembre dans une salle des fêtes ou restaurant. Les devis demandés sont attendus de réponse.
- L'association Siel Bleu propose des cours de gym pour nos aînés à partir de 60 ans à la salle de la Cure.

Les cours ont commencé le 26 septembre. 10 personnes se sont inscrites. Le CCAS prend à sa charge l'adhésion à l'association.

- Les membres du CCAS ont décidé de maintenir toutes les personnes bénéficiaires de plus de 70 ans, résidentes ou non à l'année sur la commune et inscrites ou non sur les listes électorales.
- L'association Amitiés Modénoises ne proposait plus d'activités depuis le COVID. Les membres se sont réunis et 3 personnes ont démissionné du bureau. D'autres devraient rentrer. Les activités reprendront le

11 octobre après-midi. Le président a demandé à la commune la mise en place des tables et chaises chaque mardi.

## **6. Animations de fin d'année**

- Castagnade le 3 décembre à l'aire de nature, chemin de ronde. Le comité des fêtes va proposer des tours en calèche pour les enfants, des crêpes et du chocolat chaud (bénéfice pour le téléthon).
- Téléthon : le 4 décembre : portage des croissants et pains au chocolat. L'organisation évoquée d'une randonnée vélo ne pourra se concrétiser cette année.

## **7. Personnel communal**

- Ouverture au public de la mairie entre 12h et 14h : depuis le 5 septembre le secrétariat propose de recevoir les administrés entre midi et 14h (sur rdv) pour une meilleure qualité de service rendu. Un message a été mis en ce sens sur la page Facebook de la commune, sur le site internet et la newsletter. Quelques personnes y ont déjà eu recours et ont apprécié. Le temps de travail du personnel administratif a été aménagé en conséquence et sur leur proposition.
- Agent des services techniques : le contrat de monsieur Adrien Recco s'est terminé le 25 septembre. Monsieur le Maire envisage de créer un poste à mi-temps à compter de 2023 pour subvenir à la charge de travail déjà existante et à venir avec l'entretien des espaces publics supplémentaires.

## **8. Questions diverses et sociales**

- Logement communal « la Cure » : Madame Girard a donné sa lettre de résiliation de bail, elle quittera les lieux au 30 septembre. Monsieur le Maire a proposé le logement à Madame PASCAL qui est en recherche de logement. Le conseil municipal a donné son aval à l'unanimité.
- Installation de nouvelles ruches sur la commune : un propriétaire se propose de récupérer des essaims perdus. Cependant, Monsieur le Maire doit se rendre sur place car il faut respecter des distances de sécurité par rapport à la voie publique, les propriétés voisines et surtout la MAM.
- Chasse : dès l'ouverture, une altercation entre un chasseur et des personnes en vacances sur la commune a été relevée. Ce chasseur est convoqué par le conseil d'administration de la société de chasse.
- Monsieur le Maire propose de nommer l'aire nature et loisirs chemin de Ronde, parc Joseph Gleize.
- Monsieur CORBIN a travaillé sur la signalisation de l'aire nature et loisirs. Un groupe de travail doit se réunir prochainement pour en finaliser le contenu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h24

Le Maire  
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance  
Marie-Hélène ENRIETTO